

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session (partie II)
19-21 novembre 2007
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ET AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

L'ASIE ET LE PACIFIQUE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

RÉSUMÉ

Le présent document passe en revue les impacts et les conséquences des changements climatiques ainsi que diverses approches efficaces par lesquelles les pays de l'Asie et du Pacifique peuvent lier les politiques et mesures de développement durable à l'action entreprise pour atténuer les changements climatiques. On y aborde également les stratégies d'adaptation intéressant les pays membres de la région, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le Comité est invité à examiner le document et à donner au secrétariat des indications et des recommandations sur les activités à entreprendre pour renforcer les stratégies régionales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers tout en faisant en sorte que ces activités entrent en synergie avec une croissance économique de qualité.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	1
II. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'INACTION ET ACTION CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
III. APPROCHES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	9
A. Renforcer les efforts en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de l'énergie renouvelable qui contribuent à la réduction des émissions de carbone.....	10
B. Promouvoir les mécanismes de marché aux fins de l'atténuation	11
C. Mobiliser les marchés volontaires	12
D. Relier les politiques de développement durable et les mesures prises pour faire face aux changements climatiques.....	14
E. Relier les changements climatiques aux objectifs du Millénaire pour le développement.....	15
F. Inverser la déforestation : un moyen peu coûteux d'agir sur les changements climatiques	16
G. Renforcer l'action en faveur de l'adaptation	18
H. Promouvoir la participation des acteurs non étatiques	20
I. Promouvoir un régime efficace des changements climatiques après 2012	21
IV. QUESTION SOUMISES À L'EXAMEN DU COMITÉ.....	22
Encadré. Financement des mesures d'adaptation	19

Liste des figures

1. Courbes des risques d'origine climatique dans la région de l'Asie et du Pacifique.....	3
2. Dégâts causés par les catastrophes d'origine climatique en Asie et dans le Pacifique.....	5

I. LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Au cours de ces dernières années, les discussions portant sur les changements climatiques ont trouvé un second souffle grâce aux données scientifiques très convaincantes confirmées par le tout dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹. Le rapport établit que l'élévation des températures moyennes observée dans le monde depuis le milieu du XX^e siècle est très probablement due, pour l'essentiel, à l'accroissement des concentrations de gaz de serre d'origine anthropique. Par ailleurs, les changements climatiques sont aujourd'hui avérés de sorte que les débats politiques sur les effets météorologiques et écologiques des gaz à effet de serre ont laissé la place aux discussions sur les moyens de réduire les émissions de ces gaz afin d'échapper aux conséquences tragiques des changements climatiques. Ces derniers sont donc devenus un problème immédiat nécessitant des engagements et une action de la part des dirigeants politiques, des entreprises et de la société civile.

2. Le rapport du GIEC confirme que 11 des 12 dernières années (1995-2006) sont, selon les relevés de température à la surface du globe effectués à l'aide d'instruments, parmi les années les plus chaudes que l'on ait enregistrées depuis 1850 : la température de la planète a augmenté en moyenne de 0,74°C au cours des 100 dernières années. Il confirme également le réchauffement de l'océan mondial et la fonte des glaciers de montagne, sources essentielles d'eau douce pour des millions de personnes. Si cette tendance persiste, on prévoit que la température mondiale augmentera de 1,8°C, selon le scénario le plus optimiste (la fourchette probable se situant entre 1,1°C et 2,9°C) et de 4°C selon le scénario le plus pessimiste (la fourchette probable se situant entre 2,4°C et 6,4°C) au cours du XXI^e siècle, ce qui en fera la période la plus chaude depuis 650 000 ans.

3. Un autre rapport du GIEC² résume la situation de la manière suivante. Le réchauffement sera vraisemblablement très au-dessus de la moyenne mondiale en Asie Centrale, sur le Plateau tibétain et en Asie du Nord-Est, au-dessus de la moyenne mondiale en Asie de l'Est et du Sud et équivalent à la moyenne mondiale en Asie du Sud-Est. Pendant l'hiver boréal, les précipitations augmenteront très probablement en Asie du Nord et sur le Plateau tibétain ainsi qu'en Asie de l'Est et dans les régions méridionales de l'Asie du Sud-Est. Pendant l'été, les précipitations augmenteront vraisemblablement en Asie du Nord, de l'Est, du Sud et dans la majeure partie de l'Asie du Sud-Est mais diminueront probablement en Asie centrale. On devrait enregistrer une augmentation de la fréquence de fortes précipitations dans certaines parties de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est et une intensification des pluies et des vents violents causés par les cyclones tropicaux en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud.

¹ Rapport du Groupe de travail I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Résumé à l'intention des décideurs < http://ipcc-wg1.ucar.edu/wg1/Report/AR4WG1_Pub_SPM-v2.pdf>

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2007: impacts, adaptation et vulnérabilité* < <http://www.ipcc.ch/SPM13apr07.pdf>>

4. En Asie, les changements climatiques auront les impacts suivants :

a) La fonte des glaciers de l'Himalaya devrait provoquer des crues et des chutes de rochers plus nombreuses en raison de la déstabilisation des pentes, et affecter les ressources en eau au cours des 20 à 30 prochaines années. À mesure que les glaciers reculeront, le débit des cours d'eau s'affaiblira. On prévoit que les réserves d'eau potable de l'Asie centrale, du Sud, de l'Est et du Sud-Est baisseront, en particulier dans les grands bassins fluviaux, ce qui, avec la croissance démographique et la poussée de la demande causée par l'élévation du niveau de vie, affectera négativement plus d'un milliard de personnes d'ici aux années 2050. Les zones littorales, en particulier, dans les régions extrêmement peuplées situées autour des grands deltas de l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est seront les plus menacées par les inondations de plus en plus fortes provoquées par la mer et, dans certains grands deltas, par les fleuves;

b) On prévoit que les rendements des cultures pourraient, d'ici le milieu du XXI^e siècle, augmenter de 20 % en Asie de l'Est et du Sud-Est et diminuer à hauteur de 30 % en Asie centrale et en Asie du Sud;

c) Étant donné l'influence de la démographie galopante et de l'urbanisation, le risque de famine devrait demeurer très élevé dans plusieurs pays en développement;

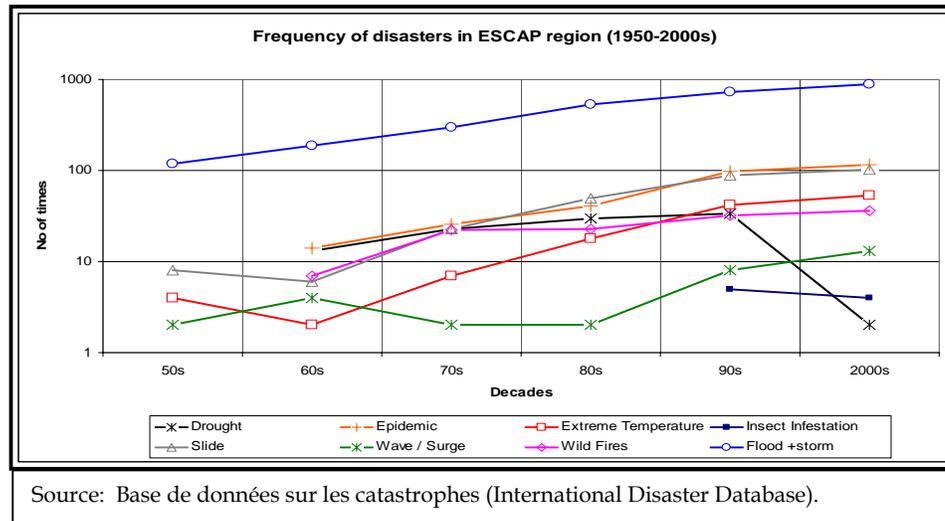
d) La morbidité endémique et la mortalité dues aux maladies diarrhéiques associées principalement aux inondations et aux sécheresses devraient progresser en Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, en raison des fluctuations projetées du cycle hydrologique liées au réchauffement de la planète. L'élévation de la température des eaux côtières contribuera à renforcer l'incidence et/ou la virulence du choléra en Asie du Sud.

5. Les petites îles du Pacifique ont des caractéristiques qui les rendent particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, à l'élévation du niveau des mers et aux phénomènes extrêmes. La détérioration du littoral, par exemple l'érosion des plages, le blanchissement des coraux, devrait affecter les ressources locales comme les pêcheries et réduire la valeur touristique de ces destinations. On prévoit que l'élévation du niveau des mers intensifiera les inondations, les marées de tempête, l'érosion et autres menaces pour les côtes, ce qui affectera les infrastructures vitales, les zones de peuplement, et les installations dont dépendent les communautés insulaires pour leur subsistance. Les projections font apparaître que d'ici le milieu du siècle les ressources en eau de nombreuses petites îles du Pacifique diminueront au point d'être insuffisantes pour satisfaire la demande au cours des périodes de faibles précipitations. Par ailleurs, l'élévation des températures va accroître la fréquence des invasions d'espèces allogènes, en particulier sur les îles situées aux latitudes moyennes et élevées.

6. Des études récentes effectuées par le secrétariat font apparaître une tendance générale à la multiplication des catastrophes causées par la fréquence plus grande des risques d'origine climatique, en particulier pour ce qui concerne les phénomènes hydrométéorologiques. La figure 1 permet de constater une recrudescence des inondations et des vents de tempête (courbe du haut) au cours des

cinqu dernières décennies. Le nombre de cas est passé de 119 dans les années 1950 à un total de 879 au cours de la présente décennie entre 2001 et 2006, soit un accroissement de près de 150 cas tous les 10 ans.

Figure 1. Courbes des risques d'origine climatique dans la région de l'Asie et du Pacifique



Frequency of disasters in the ESCAP region (1950-2000s) = Fréquence des catastrophes dans la région de la CESAP

No. of times = Nombre de cas

Drought = Sécheresse Epidemic = Épidémie Extreme Temperature = Températures extrêmes Insect Infestation = Invasions d'insectes

Slide = Glissements de terrain Wave/Surge = Ondes de tempête Wild Fires = Incendies de forêt Flood + storm = Inondations + tempêtes

7. Cette évolution de la situation environnementale va inévitablement renforcer la vulnérabilité des pays de l'Asie et du Pacifique aux phénomènes climatiques violents. La région est déjà la principale victime de catastrophes météorologiques. En 2006, 74 % des plus de 21 000 victimes de catastrophes naturelles dans le monde, soit une légère diminution par rapport à la moyenne annuelle de 84 % pendant la période 2000-2005, habitaient dans la région. De plus, huit pays membres de la CESAP – Afghanistan, Australie, Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines et Viet Nam – figurent parmi les 10 pays les plus touchés par des catastrophes naturelles en 2006. La région compte également le plus grand nombre de pays vulnérables à l'élévation du niveau des mers : les petits États insulaires du Pacifique.

8. Pour faire face aux effets anticipés des changements climatiques, l'humanité s'est fixée des objectifs de plus en plus ambitieux. Toutefois, la tendance à l'élévation des températures persistera pendant des siècles, même si les gaz à effet de serre sont stabilisés aujourd'hui, en raison de l'inertie du système climatique. Autrement dit, les habitants de la planète doivent trouver le moyen de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau permettant de prévenir une dangereuse « ingérence » anthropique dans le système climatique.

9. À cet égard, une proposition connue consiste à fixer comme cible de l'action planétaire une limite maximale à l'élévation de la température de l'air proche de la surface du sol, égale à 2°C par rapport au niveau préindustriel³. Il faudra, pour y parvenir, réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre dans le monde d'ici à 2050 par rapport à 1990, année de référence. Le sommet du G8 qui s'est tenu à Heiligendamm (Allemagne) en juin 2007, a soutenu une initiative visant à atteindre l'objectif en question. Les dirigeants participant au sommet se sont engagés, dans leur Déclaration du 7 juin 2007 « Croissance et responsabilité dans l'économie mondiale »⁴, à prendre rapidement des mesures énergiques pour faire face aux changements climatiques en vue de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau susceptible d'empêcher une dangereuse ingérence anthropique dans le système climatique. Ils ont déclaré qu'ils examineraient sérieusement les décisions prises par l'Union européenne, le Canada et le Japon parmi lesquelles figure la réduction de 50 % au moins des émissions mondiales d'ici à 2050. À ce nouvel engagement des pays de l'Annexe I correspondrait pour les pays non visés à l'Annexe I une exigence plus forte de prendre de nouvelles mesures d'atténuation.

10. S'il est impératif que les pays de l'Asie et du Pacifique maîtrisent la tendance actuelle à la hausse des émissions de gaz à effet de serre afin de réduire les risques que les changements climatiques font peser sur eux, un grand nombre de ces pays, en particulier parmi les pays en développement, doivent relever le défi impérieux de la satisfaction de la demande d'approvisionnement en énergie et de la garantie d'un accès universel à des services énergétiques modernes. L'augmentation des cours du pétrole et du gaz qui a creusé le déficit budgétaire et perturbé la balance commerciale des pays importateurs, constitue un nouveau défi. L'accroissement de la demande va renforcer la vulnérabilité des pays en développement aux ruptures d'approvisionnement et aux fluctuations brutales des cours. Il est également impératif qu'ils répondent à la nouvelle demande, considérable, d'énergie moderne⁵. Près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans la région: c'est ce qui a fait obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'élimination de la pauvreté et à la généralisation de l'enseignement primaire. Toutefois, la satisfaction des besoins énergétiques fondamentaux contribue naturellement à la poussée de la demande de pétrole et de gaz, à l'intensification des émissions de gaz à effet de serre et à l'alourdissement du fardeau financier des pays en développement qui ont besoin de nouveaux investissements. La question est donc de savoir comment répondre à ces besoins fondamentaux à un coût environnemental et économique moindre. Pour réduire les impacts négatifs potentiels, il convient de trouver une solution de rechange au lieu de suivre les sentiers battus. Une telle solution doit

³ Outre un certain seuil de température, il est tout aussi important d'examiner, d'évaluer et de saisir le «seuil pluri-dimensionnel» pour les facteurs à la fois climatiques et non climatiques qui seront responsables des impacts.

⁴ Voir www.g-8.de

⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement et Agence internationale de l'énergie, *Analysing our Energy Future: Some Pointers for Policy-makers* <www.unepie.org/energy/publication/files/energyfuture.htm>

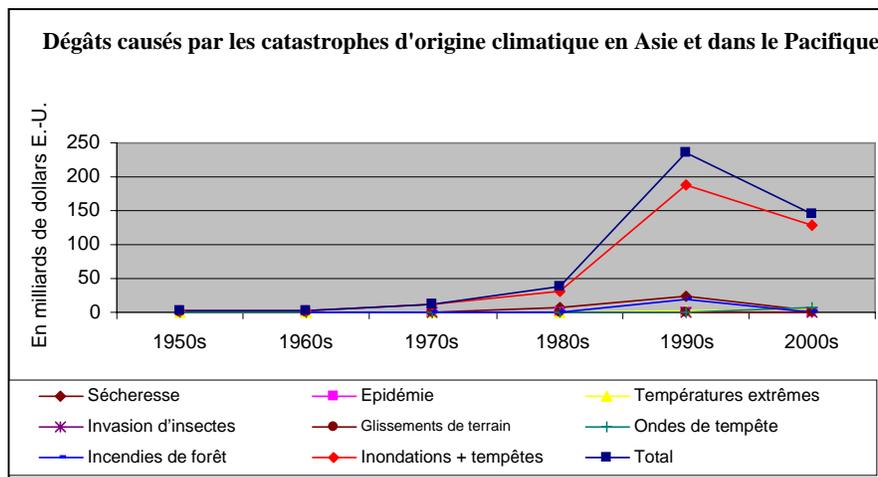
reposer sur des changements radicaux dans la proportion des combustibles utilisés, c'est-à-dire davantage d'énergie renouvelable et une production et consommation d'énergie plus efficaces.

II. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'INACTION ET ACTION CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

11. Les changements climatiques vont également conduire à l'exacerbation des crises environnementales actuelles telles que sécheresses, pénuries d'eau et dégradation des sols qui compromettent les moyens de subsistance de base de populations nombreuses, en particulier dans les régions en développement, renforçant leur vulnérabilité à la pauvreté et déclenchant de nouveaux conflits sociaux. Dans les pays dotés de capacités financières et institutionnelles faibles surtout, les changements climatiques risquent de saturer les capacités d'adaptation locales à l'évolution des conditions environnementales. On s'attend donc à ce que ce phénomène ait un impact sur le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement de l'Asie et du Pacifique car il accentue les pressions qu'exercent sur les ressources naturelles et l'environnement l'urbanisation, l'industrialisation et le développement économique rapides.

12. Si l'on mesure les conséquences économiques de l'inaction face aux changements climatiques à l'aune des dégâts provoqués par les catastrophes qui en résultent et dont l'ampleur, selon les observations, est de plus en plus grande, on aboutit, selon une étude récente du secrétariat, à des sommes dépassant 20 milliards de dollars par an (voir figure 2).

Figure 2. Dégâts causés par les catastrophes d'origine climatique en Asie et dans le Pacifique



Source: EM/DAT: Base de données internationale OFDA/CRED (International Disaster Database) <www.em_dat.net>

13. Compte tenu de l'action considérable nécessaire pour atténuer les changements climatiques, les discussions sur les conséquences économiques de l'inaction ont essentiellement porté sur leurs impacts négatifs potentiels sur la croissance économique. Toutefois, les résultats d'expériences concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur privé et des recherches récentes sur les évaluations économiques des mesures d'atténuation font apparaître un autre aspect des conséquences économiques, celui des possibilités d'investissement dans de nouveaux types de croissance économique. Au lieu de nuire à l'économie, les investissements dans les changements climatiques sont susceptibles de favoriser la croissance économique et la création d'emplois en ouvrant de nouvelles perspectives dans les différents secteurs des industries et des services. Ainsi, les mesures énergiques et urgentes nécessaires pour faire face aux changements climatiques ne constituent pas un coût mais un investissement dans l'avenir, par l'abandon d'un modèle économique à forte intensité d'énergie et à fortes émissions de carbone au profit d'un modèle écoefficient et à faibles émissions de carbone.

14. Un rapport du GIEC⁶ a estimé que, d'ici à 2030, le coût macroéconomique moyen mondial de la stabilisation des niveaux de gaz à effet de serre à 445-710 ppm oscille entre moins de 3 % à un gain de 0,6 % ce qui correspond à une réduction annuelle du taux de croissance du PIB de moins de 0,12 % à moins de 0,06 %. Ce faible manque à gagner doit être mis en regard des projections selon lesquelles l'économie mondiale devrait connaître une expansion spectaculaire pendant plusieurs décennies. Toutefois, les coûts régionaux peuvent différer de manière sensible par rapport aux moyennes mondiales. La *Stern Review on the Economics of Climate Change*⁷, préparé pour le Gouvernement du Royaume-Uni (octobre 2006), estime que si rien n'est fait, les coûts et les risques liés aux changements climatiques équivaldraient au total à une perte annuelle d'au moins 5 % du PIB mondial à partir de maintenant et pour toujours. Si l'on prend en considération un plus grand nombre de risques et d'impacts, les dégâts pourraient aller jusqu'à 20 % du PIB, voire plus.

15. Selon la *Review*, les mesures nécessaires pour atténuer les changements climatiques entraînent des coûts supplémentaires, notamment en réduisant la demande de marchandises à forte intensité d'émissions, en renforçant l'efficacité énergétique, en favorisant l'adoption de technologies à faible émissions de carbone et en intervenant au niveau des émissions hors énergie, telles que le boisement.

16. Si toutes ces mesures nécessitent une mise de fonds initiale, les avantages découlant des innovations compenseront certains des coûts. Ainsi, la conversion des générateurs électroniques peu efficaces, émettant des tonnes de CO₂, en générateurs à bon rendement énergétique rejetant relativement peu de gaz à effet de serre, comporte des coûts supplémentaires. Toutefois, il ne s'agit pas là d'un coût irréversible ou d'une perte sèche pour l'économie. À long terme, l'efficacité énergétique et l'adoption de technologies à faibles émissions de carbone profitent autant à l'économie

⁶ Contribution du Groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation du GIEC: *Changements climatiques 2007: mesures d'atténuation* <<http://www.ipcc.ch/SPM040507.pdf>>

⁷ Nicholas Stern, *Stern Review on the Economics of Climate Change* (Trésor, Gouvernement du Royaume-Uni, 2006).

qu'à l'environnement. En ce qui concerne les avantages économiques, les pays et les entreprises peuvent faire des économies d'argent et d'énergie pour produire les mêmes biens et services en utilisant des systèmes à bon rendement énergétique lesquels permettent dans le même temps de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Au niveau des entreprises, des politiques de réduction des émissions et d'efficacité énergétique leur offrent la possibilité de faire des économies d'argent. Au niveau de l'économie, les mesures prises pour faire face aux changements climatiques peuvent contribuer à restructurer les systèmes énergétiques inefficients et à éliminer les distorsions dues aux subventions énergétiques pour lesquelles les gouvernements dépensent chaque année quelque 250 milliards de dollars. Ainsi, les dépenses affectées aux nouvelles technologies susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer l'efficacité énergétique constituent un investissement à la fois pour l'économie et pour l'environnement.

17. Les actions portant sur les émissions hors énergie, telles que le boisement, et l'adaptation, pourraient être considérées comme un investissement. Si l'on veut utiliser le boisement pour créer des puits de carbone, il convient d'examiner les coûts des sols, de la gestion et des plantations. Selon une estimation de la *Stern Review*⁸, le boisement permettrait d'économiser une gigatonne supplémentaire de CO₂ par an, pour un coût se situant autour de 5 à 15 dollars par tonne d'équivalent CO₂.⁹ Toutefois, on ne peut considérer la plantation de forêts seulement comme un coût car elle offre d'autres avantages. Par ailleurs, les autres coûts d'adaptation aux changements climatiques, notamment la prévention des crues ou des sécheresses, permettent aux pays de faire face à des catastrophes naturelles massives. Ainsi, les coûts de l'adaptation aux changements climatiques et les émissions hors énergie constituent un investissement permettant de protéger les sociétés.

18. Les politiques d'adaptation aux changements climatiques non seulement constituent un nouvel investissement pour l'avenir mais elles ouvrent de nouvelles perspectives pour la création d'emplois et la croissance économique. Le Gouvernement de l'État de Californie, par exemple, a lancé un ambitieux programme à cette fin, convaincu que les mesures d'atténuation pourraient également sauver son économie. L'équipe californienne pour l'action climatique (California Climate Action Team) vise à ramener, d'ici à 2020, le niveau des émissions à celui de 1990, soit une réduction des émissions de 145 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et, d'ici à 2050, à les ramener à 80 % au-dessous des niveaux de 1990. Ces objectifs ambitieux seront atteints en appliquant les normes les plus strictes d'efficacité énergétique aux bâtiments et aux appareils, les normes du portefeuille d'énergies renouvelables et les normes d'émissions de gaz à effet de serre des véhicules à moteur¹⁰.

⁸ Nicholas Stern, *Stern Review*, p. 216.

⁹ L'équivalent CO₂ est la mesure reconnue internationalement des émissions de gaz à effet de serre. Elle est utilisée pour comparer les émissions de différents gaz à effet de serre.

¹⁰ California Climate Action Team (2007), *Climate Action Team Proposed Early Actions to Mitigate Climate Change in California*, California Protection Agency <www.climatechange.ca.gov/climate_action_team/reports/index.html>

19. Deux raisons principales expliquent pourquoi les autorités californiennes ont entrepris d'agir pour faire face aux changements climatiques. D'une part, elles considèrent que l'introduction d'innovations technologiques leur offrent une excellente occasion d'occuper une place de premier choix sur le marché mondial des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont la valeur est estimée à plus de 180 milliards de dollars. En prenant de l'avance, l'état pourrait bénéficier d'avantages comparatifs. D'autre part, un grand nombre de mesures induites par les changements climatiques ont des effets indirects qui permettent effectivement de faire des économies et de créer des emplois. Ainsi, les économies d'énergie donnent au consommateur la possibilité de dépenser plus ailleurs, ce qui favorise la croissance et l'emploi. L'action entreprise en Californie pour faire face aux changements climatiques devrait lui permettre d'en retirer un bénéfice économique net se traduisant par un accroissement de son produit brut d'environ 60 milliards de dollars et par la création de 20 000 nouveaux emplois d'ici à 2050¹¹. Les entreprises sont également incitées à participer à cette action étant donné que les retombées des économies sur les dépenses, de la gestion efficace des ressources et d'une bonne réputation sont considérables. Certaines entreprises californiennes ont volontairement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 50 % ce qui leur a permis d'économiser des milliards de dollars.

20. Les résultats d'évaluations économiques montrent également que des politiques «climatiques» strictes pourraient contribuer à une croissance économique écologiquement durable, ou «croissance verte»¹², en renforçant l'efficacité énergétique, en créant des emplois et de la croissance et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La croissance verte devrait conduire à l'adoption d'une stratégie équilibrée offrant des gains tant sur le plan de la croissance économique que sur celui de la durabilité environnementale. Comparant les coûts sociaux et environnementaux d'une politique de «laisser-faire», par exemple, la *Stern Review* estime que les bénéfices nets actuels d'une politique rigoureuse d'atténuation s'élèvent à 2 500 milliards de dollars par an pour le monde entier, montant qui devrait encore augmenter. Une publication consacrée à la croissance économique mondiale et aux changements climatiques¹³ conclut également que le scénario du «laisser-faire» implique un accroissement rapide des niveaux d'émissions de carbone conjugué à des risques environnementaux plus grands et/ou des impacts socioéconomiques nuisibles à long terme. En revanche, selon le scénario de la croissance verte, qui suppose l'introduction de carburants plus efficaces, la conception de bâtiments favorisant les économies d'énergie et la réduction de la consommation d'énergie

¹¹ Voir note 10.

¹² La «croissance verte» est une croissance économique continue rendue possible par le renforcement de l'efficacité écologique du mode de croissance afin d'assurer une croissance économique écologiquement durable. Elle a été entérinée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie dans le Pacifique, tenue à Séoul en 2005, laquelle a adopté l'initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) (voir E/ESCAP/1337).

¹³ John Hawksworth, *The World in 2050: Implications of Global Growth for Carbon Emissions and Climate Change Policy* (PriceWaterhouseCoopers, 2006) <[www.pwc.com/extweb/pwcpublishings.nsf/docid/DFB54C8AAD6742DB852571F5006DD532/\\$file/world2050carbon.pdf](http://www.pwc.com/extweb/pwcpublishings.nsf/docid/DFB54C8AAD6742DB852571F5006DD532/$file/world2050carbon.pdf)>

domestique, les émissions mondiales de carbone atteindraient leur niveau maximal vers 2025 (soit environ 15 % au-dessus des niveaux actuels) puis diminueraient progressivement pour retomber, d'ici à 2050, aux niveaux actuels.

21. Les mesures prises antérieurement profitent également à l'économie et à l'environnement étant donné que l'inaction risque d'entraîner des changements irréversibles. L'ampleur des effets néfastes des changements climatiques – diminution des rendements agricoles, impacts de l'élévation du niveau des mers, menaces pour la santé humaine, catastrophes naturelles imprévues et à grande échelle et appauvrissement de la diversité biologique – pourrait être considérable. La *Stern Review* conclut en disant que les avantages d'une action ferme et rapide sur le climat l'emportent sur les coûts. En négligeant les effets des changements climatiques on compromet la croissance économique en raison des dégâts écologiques et socioéconomiques que les changements climatiques sont susceptibles de provoquer. Ainsi, s'attaquer aux changements climatiques est, à long terme, une stratégie favorable à la croissance.

III. APPROCHES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

22. La croissance verte a été entérinée par la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie dans le Pacifique, tenue à Séoul en mars 2005, en temps que nouvelle approche en faveur du développement durable dans la région. Au cœur de la notion de croissance verte se trouve la nécessité d'améliorer l'efficacité afin qu'une croissance économique rapide soit compatible avec les capacités de charge limitées de la région. L'action menée pour faire face aux changements climatiques, visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir une économie à faibles émissions de carbone, est un élément important de l'efficacité. Ainsi, une croissance verte fondée sur la notion d'efficacité pourrait être une excellente solution régionale pour enrayer les changements climatiques.

23. D'aucuns considèrent que toute action entreprise pour faire face aux changements climatiques constitue un fardeau ou un coût supplémentaire alors que, selon eux, la sécurité énergétique, en particulier l'approvisionnement en énergie, est un facteur essentiel pour le succès du développement économique. Aujourd'hui, un nombre de plus en plus grand de personnes estime que la garantie de la sécurité énergétique et les mesures concernant les changements climatiques sont étroitement liées et leurs objectifs quasiment identiques. La « sécurité climatique » sera aussi importante que la « sécurité énergétique »: elle ne consistera pas seulement à réduire les catastrophes naturelles et anthropiques mais également à soutenir la croissance économique et l'activité commerciale.

24. Un grand nombre de pays de la région ont pris des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, en application des principes fondamentaux relatifs aux responsabilités communes mais différenciées. Ainsi, la Chine, économie émergente la plus vaste de la planète, a récemment présenté son programme national sur les changements climatiques et le plan

quinquennal national correspondant (2006-2010), qui constituent un modèle pour une société économe en ressources et soucieuse de l'environnement. L'Inde et l'Indonésie sont en train d'élaborer des plans d'action nationaux sur les changements climatiques. Le Japon a proposé l'initiative « Cool Earth 50 » visant à réduire de moitié les émissions mondiales de carbone d'ici à 2050, fermement convaincue que les émissions de gaz à effet de serre peuvent être réduites sans pour autant obérer la croissance économique. La plupart des gouvernements des pays insulaires du Pacifique voient dans les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers des questions prioritaires car ils ont un impact significatif sur leurs secteurs économiques, environnementaux, sociaux, culturels et traditionnels.

25. Les politiques, mesures et démarches adoptées par les pays en développement ont été principalement motivées par les objectifs de développement durable de la région axés sur la promotion de l'efficacité énergétique, l'utilisation croissante des énergies renouvelables, la préservation et la multiplication des puits de carbone dans les forêts et le redoublement des efforts en faveur de l'adaptation.

A. Renforcer les efforts en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de l'énergie renouvelable qui contribuent à la réduction des émissions de carbone

26. Le secteur de l'énergie est responsable d'environ les deux tiers des émissions totales de gaz à effet de serre. Il est crucial d'agir avec efficacité dans ce secteur car il possède la clé du problème et de sa solution. Au cours des trois dernières années, le cours du pétrole a doublé, passant de moins de 30 dollars le baril au début de 2004 à près de 70 dollars en août 2007¹⁴. Cette augmentation dépasse de loin les projections. Il y a deux ou trois ans, on s'accordait à prévoir qu'en 2030 les cours du pétrole se situeraient autour de 50 dollars le baril. Cet accroissement spectaculaire des cours mondiaux du pétrole et du gaz constitue une forte incitation à investir dans le renforcement de l'efficacité énergétique.

27. Ainsi, selon une étude de l'Agence internationale de l'énergie, on estime que dans le secteur de l'électricité, chaque dollar investi dans la gestion de la demande permettrait d'économiser plus de 2 dollars d'investissement du côté de l'offre. Cet écart est encore plus prononcé dans les pays en développement où chaque dollar investi dans la gestion de la demande permettrait d'éviter un investissement de près de 3 dollars du côté de l'offre car le faible rendement de leur production et consommation d'énergie offre d'immenses possibilités d'économies dans ce secteur¹⁵. L'augmentation des prix de l'énergie à son tour a des effets économiques et environnementaux bénéfiques pour les pays en développement qui adoptent des mesures plus rigoureuses en faveur de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de carbone. Le Gouvernement thaïlandais par exemple a élaboré

¹⁴ Department of Energy, États-Unis, *World Crude Oil Prices*, (accès le 8 août 2007).

¹⁵ CESAP, *Socio-economic Policy Brief*, n° du 8 avril 2007, *Oil Price Volatility: Learning from Asia-Pacific Country Experiences* <www.unescap.org/pdd/publications/pb/pb_8.pdf>

un plan par lequel il prévoit de porter à 8 % la part de l'énergie renouvelable dans ses approvisionnements en énergie primaire d'ici à 2011. Il s'agit là d'une démarche concrète allant dans le sens d'une réduction des émissions de carbone.

28. Avec la forte progression de la demande énergétique dans la plupart des pays en développement pour soutenir la croissance économique et faciliter l'accès aux sources d'énergie, il est impératif d'exploiter l'efficacité énergétique potentielle. Le renforcement de l'efficacité énergétique permettrait d'enregistrer un triple dividende : renforcement de la sécurité énergétique, amélioration de la qualité de l'environnement local et atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Étant donné l'interdépendance historique entre l'énergie et l'utilisation des ressources, fortement influencée par les modes de développement, il conviendrait d'intégrer l'action de renforcement de l'efficacité énergétique aux plans de développement. Les investissements dans l'efficacité énergétique ayant un rapport direct avec l'atténuation des émissions de gaz effet de serre, les pays en développement devraient agir de manière plus proactive pour relier leur action en faveur de l'efficacité énergétique et l'activité qu'ils déploient pour faire face aux changements climatiques.

B. Promouvoir les mécanismes de marché aux fins de l'atténuation

29. Les mécanismes de marché jouent un rôle majeur en incitant les pays membres à agir pour contrer les changements climatiques.

30. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) est l'un des trois mécanismes créés dans le cadre du Protocole de Kyoto¹⁶ pour aider les Parties visées à l'annexe I (les pays industrialisés) à réduire le coût des mesures nécessaires pour qu'ils atteignent leurs objectifs d'émissions en obtenant des réductions d'émissions à moindre coût dans d'autres pays (pays en développement). Le nombre des projets MDP a rapidement augmenté au cours des deux dernières années pour aboutir à des réductions de 1,9 milliard d'émissions de carbone au milieu de 2007. Toutefois, la diversité des types de projets et des secteurs actuellement concernés par le MDP a été limitée, la majeure partie des émissions compensées ayant été dues jusqu'à présent à des interventions « en fin de chaîne » qui n'ont que peu d'effets positifs sur le développement durable, voire aucun. De même, la couverture géographique du MDP a été conçue de manière étroite, les grands pays en développement ayant le plus grand nombre de projets enregistrés jusqu'à présent, tandis que les pays les moins avancés n'ont eu qu'une participation minimale au mécanisme. Au milieu de l'année 2007, 10 pays se partageaient 85 % des 732 projets MDP enregistrés, tandis que la part de quatre d'entre eux – la Chine, l'Inde, le Brésil et le Mexique – était de 74 %. S'agissant des réductions d'émissions de carbone, l'Asie dans son ensemble possède 80 % des parts de marché que représentent les volumes échangés. Dix-huit pays de la région¹⁷ ont accueilli récemment des projets MDP mais la Chine et l'Inde avaient des parts de

¹⁶ Voir FCCC/CP/1997/7/add. 1, décision 1/CP.3, annexe, article 12.

¹⁷ Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

marché de 61 et 12 %, respectivement¹⁸. De ce fait, la plupart des pays en développement ne peuvent pas bénéficier de tous les avantages attendus du MDP.

31. La communauté internationale devrait aider davantage de pays en développement à utiliser le MDP en renforçant leurs capacités nationales à mettre au point des projets MDP. Beaucoup de pays membres de la région estiment que le MDP actuel ne tient pas suffisamment compte de leurs intérêts, préoccupations et aspirations en matière de développement. Il faudrait donc revoir sa structure actuelle et trouver des solutions pour l'améliorer et le réformer afin qu'il devienne un mécanisme de marché pleinement fonctionnel. On pourrait par exemple élargir la portée des projets MDP, simplifier la procédure et assouplir les critères d'additionnalité afin d'englober un plus grand nombre de projets de réductions d'émissions. Le développement du MDP unilatéral a été un bon exemple. Celui-ci permet à des pays non visés à l'annexe I d'entreprendre des projets MDP unilatéralement et de vendre des réductions de carbone à des pays visés à l'annexe I. C'est un mécanisme populaire depuis 2005 auquel sont assujettis aujourd'hui 60 % des projets MDP. Le MDP programmatique a été récemment formalisé: il s'agit d'une activité de projet MDP par laquelle des réductions d'émissions sont obtenues au terme d'actions multiples exécutées sur une certaine période. Ce mécanisme devrait renforcer considérablement les chances des pays petits et pauvres d'accéder au MDP.

32. En même temps, le nombre de projets d'application conjointe a augmenté dans les pays admissibles depuis le lancement officiel de la procédure dite de la deuxième filière en octobre 2006.

C. Mobiliser les marchés volontaires

33. Outre le marché du carbone régi par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁹. Les marchés volontaires du carbone que l'on appelle activités de « compensation des émissions de carbone » s'étendent rapidement depuis 2003. Des individus contribuent volontairement à des projets de réductions d'émissions de carbone afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre liées à leur mode de vie. Des organisations à but non lucratif et des entreprises s'efforcent de compenser leurs émissions de gaz effet de serre provenant de leurs activités ou de leurs produits. Les entreprises investissant dans les marchés volontaires, en particulier, tendent à agir de cette manière pour faire la preuve de leur adhésion à la responsabilité sociale des entreprises plutôt que pour obtenir des crédits de carbone à proprement parler.

34. Étant donné que les marchés volontaires ne sont pas formellement régis par le mécanisme de la Convention et qu'il n'existe pas de normes communes crédibles pour la mise en œuvre et la vérification des projets, des questions se posent quant aux résultats véritables provenant de la bonne volonté et des ressources financières investies. La nature informelle des marchés volontaires fait que l'on observe de grandes différences de prix allant de 1 à 78 dollars des États-Unis par tonne de

¹⁸ Banque mondiale (2007), *State and Trends of the Carbon Market 2007*, Washington, D.C., <http://carbonfinance.org/docs/Carbon_Trends_2007-_FINAL_-_May_2.pdf>

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1770, n° 30822.

carbone. De plus, ils ne jouent qu'un rôle minime dans la réduction des émissions de carbone laquelle n'a porté que sur 23 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2006. Toutefois, l'inquiétude croissante du public à propos des changements climatiques et la motivation qui le pousse à agir va contribuer à élargir considérablement la taille des marchés volontaires. Selon certaines projections optimistes, celle-ci pourrait en 2010 être équivalente aux volumes actuels du marché MDP. On estime que la demande de contrepartie d'émissions de carbone sur le marché volontaire aux États-Unis pourrait à elle seule pratiquement doubler tous les ans à partir d'aujourd'hui pour atteindre 250 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'ici à 2011²⁰.

35. Tandis que le mécanisme de la Convention doit trouver les moyens de promouvoir les marchés volontaires et améliorer la crédibilité des marchés pour que les activités de contrepartie des émissions de carbone jouent un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les pays en développement de l'Asie et du Pacifique devraient, pour leur part, essayer d'exploiter les ressources investies dans les marchés volontaires. Les activités de contrepartie ayant un caractère relativement philanthropique, une grande partie d'entre elles sont à petite échelle, ont un caractère communautaire avec un faible intérêt commercial²¹. Les pays de l'Asie et du Pacifique ne doivent pas négliger le fait que les marchés volontaires constituent un secteur d'investissement capital.

36. Ces caractéristiques offrent à beaucoup de pays en développement, en particulier ceux qui ne sont pas en mesure de recueillir les avantages des projets MDP, l'occasion d'accueillir des projets chez eux. Bien que la part des activités de contrepartie des émissions de carbone dans l'action nationale sur les changements climatiques soit faible, elles pourraient en particulier jouer un rôle significatif dans le transfert de ressources financières et du savoir pour le développement durable au niveau local. Toutefois, une intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour exploiter les avantages des marchés volontaires. À cet égard, il conviendrait de mettre en place un système d'appui pour la mise au point et la vérification des projets afin d'aider les investisseurs à trouver des moyens efficaces d'entreprendre des activités et leur fournir la preuve de l'impact des projets sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur ces marchés (à la différence du marché MDP), les projets liés à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie attirent la majorité des investissements, environ 56 % des projets financés²². Des progrès étant faits dans la mise au point de normes pour les marchés volontaires, les gouvernements devraient prendre les devants en mettant en place des mécanismes appropriés pour accroître le potentiel des retombées bénéfiques des marchés volontaires de carbone qui deviennent de plus en plus importants.

²⁰ Banque mondiale, op. cit.

²¹ Katherine Hamilton et autres, *State of the Voluntary Carbon Markets 2007: Picking up Steam*, Katoomba Group's Ecosystem and New Carbon Finance, http://ecosystemmarketplace.com/documents/acrobat/StateoftheVoluntaryCarbonMarket18july_Final.pdf

²² D'après un échantillon de portefeuille de projets concernant des détaillants, en fonction du nombre de projets et de la moyenne calculée pour tout l'échantillon. Elizabeth Harris, *Working Paper on the Voluntary Carbon Market: Current and Future Market Status and Implications for Development Benefits*, rédigé pour l'International Institute for Environment and Development/table ronde sur les nouveaux fondements de l'économie «Can voluntary carbon offsets assist development?».

D. Relier les politiques de développement durable et les mesures prises pour faire face aux changements climatiques

37. Tant la Convention-cadre des Nations Unies que le Protocole de Kyoto définissent clairement le « développement durable » comme un moyen ainsi que comme un résultat de l'action entreprise pour faire face aux changements climatiques. Dans son article 3, la Convention affirme: « les Parties ont le droit d'œuvrer pour un développement durable et doivent s'y employer » comme principe directeur tandis que le Protocole, dans son article 10, renforce ce principe en observant que les Parties doivent progresser dans les engagements pris relativement à l'atténuation « afin de parvenir à un développement durable ». Alors que ces deux textes mettent en évidence les rôles complémentaires du développement durable et de l'action entreprise pour faire face aux changements climatiques, les politiques et mesures de développement durable n'ont pas encore été clairement reconnues comme actions sur les changements climatiques ou inversement. Pour agir sur les changements climatiques, les politiques et mesures visent à la fois les aspects de l'atténuation et de l'adaptation. À propos de l'atténuation, on notera qu'un moyen efficace de réagir aux préoccupations concernant le cours du pétrole et la sécurité énergétique consiste à renforcer l'efficacité énergétique à l'échelle des économies et à diversifier les sources d'énergie afin que les économies soient moins vulnérables aux effets néfastes de l'insécurité énergétique de plus en plus grande. Il faut pour ce faire mettre en œuvre des politiques et des mesures pour imposer le renforcement de l'efficacité énergétique et contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

38. S'agissant de l'adaptation, il est important de noter que le renforcement des capacités nationales ne consiste pas à simplement concevoir des projets individuels « à l'épreuve des changements climatiques ». La vulnérabilité environnementale et socioéconomique croissante aux changements climatiques exige que les pays en développement suivent des voies de développement différentes. Elle exige également que l'on améliore non seulement les infrastructures matérielles mais également les infrastructures non matérielles, c'est-à-dire les ressources humaines, les politiques et les institutions²³. En fait, les pays en développement ont, dans une certaine mesure, institutionnalisé les mesures d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de leur développement national.

39. Toutefois, il est nécessaire d'un point de vue stratégique que l'on renforce le lien entre les politiques et les mesures de développement durable et l'action entreprise pour faire face aux changements climatiques. En particulier, un plan national de développement durable permettrait de déterminer ou de quantifier les retombées positives des différentes politiques et mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; d'élaborer des mesures nouvelles ou plus strictes pour obtenir des résultats tangibles; de fixer un objectif national pour les émissions de gaz à effet de serre en fonction du résultat que l'on attend de la prise en compte des politiques et mesures à l'action

²³ Hannah Reid et Saleemul Huq, *Adaptation to Climate Change: An IIED Briefing "How we are set to cope with the impacts"*, International Institute for Environment and Development (2007) www.iied.org/pubs/pdf/full/17006IIED.pdf

d'atténuation; et de lier certaines politiques et mesures au MDP programmatique pour mobiliser des ressources financières et de la technologie²⁴.

40. En fait, beaucoup de politiques de développement économique contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant la productivité et en réduisant l'intensité énergétique. Ainsi, en favorisant l'exploitation et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, une technologie efficace d'économies d'énergie constitue manifestement une étape essentielle vers la réduction des émissions tout en améliorant la sécurité énergétique et en favorisant la croissance économique. Elle crée également des emplois. Les décideurs, le secteur privé et les autres parties prenantes devraient coopérer pour optimiser la compatibilité de l'action sur les changements climatiques, la sécurité énergétique et la croissance économique.

41. De plus, la coopération régionale pourrait faciliter les échanges d'enseignements entre groupes de pays similaires et différents pour promouvoir les avantages des politiques et mesures de développement durable du point de vue de la réduction des gaz à effet de serre, et pour renforcer les capacités nationales. Un exemple en est l'approche de la croissance verte adoptée par la CESAP qui a facilité la concertation au niveau régional à propos de la réforme de la fiscalité écologique, des infrastructures durables, de la consommation durable et des indicateurs d'efficacité. Etant donné que les domaines sur lesquels porte cette concertation sont directement compatibles avec les activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'approche de la croissance verte pourrait être reformulée de manière à aider les pays en développement à élaborer des politiques et des mesures dans le contexte des changements climatiques.

E. Relier les changements climatiques aux objectifs du Millénaire pour le développement

42. L'évolution actuelle du climat montre clairement que les changements climatiques peuvent dans une large mesure compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par la détérioration des conditions socioéconomiques et environnementales de base. Leurs effets néfastes, en particulier, pourraient fortement entraver la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés étant donné que les capacités nationales de ces pays à faire face aux effets météorologiques et biologiques de ce phénomène dépendent largement de leur niveau de développement socioéconomique. À cet égard, un des problèmes majeurs auxquels se heurtent ces pays tient au fait que les ressources dont leurs populations tirent leur subsistance sont peu diversifiées et tributaires des conditions météorologiques qui se manifestent sous la forme de phénomènes climatiques extrêmes causant souvent des dégâts humanitaires et économiques irréversibles. La réalisation des objectifs à 1, 2, 4, 6 et 7 risque de s'en trouver compromise dans ces pays. Les changements climatiques peuvent notamment contribuer à affaiblir le rendement des cultures en rendant imprévisibles les précipitations et les températures. Outre cet effet négatif direct, les

²⁴ World Resources Institute, *Growing in the Greenhouse: Protecting the Climate by putting Development First (2007)*, chap. I. Introduction to sustainable development policies and measures, www.wri.org/climate/pubs_description.cfm?pid=4087

fondations économiques fragiles des pays les moins avancés risquent d'en subir les effets indirects sur leur pouvoir d'achat de produits alimentaires sur le marché mondial. La combinaison des effets directs et indirects est susceptible de contribuer à l'aggravation de la pauvreté extrême et de la faim (objectif 1). Cette situation pourrait aussi compromettre l'accès des enfants pauvres à l'enseignement primaire (objectif 2).

43. Les évaluations des changements climatiques annoncent une incidence accrue des maladies transmises par vecteur et de la mortalité d'origine cardiaque qui risque d'annuler les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs (4 et 6) relatifs à la mortalité infantile et à la lutte contre les maladies. De telles répercussions sur la société et la nature des changements climatiques en soi contribuent à la détérioration de la durabilité environnementale en raison d'une exploitation plus grande des ressources naturelles et des graves perturbations subies par les systèmes hydrologiques et biologiques (objectif 7). Étant donné les effets significatifs des changements climatiques sur les pays les moins avancés, l'action entreprise pour y faire face va manifestement dans le sens de la réalisation des OMD et même contribue grandement à en renforcer les fondements.

44. Ainsi, au lieu de séparer les politiques et mesures adoptées en vue de réaliser les OMD de celles destinées à faire face aux changements climatiques, les gouvernements des pays les moins avancés devraient adopter un point de vue holistique et une approche intégrée pour relever ce défi. Si ces pays se doivent de réduire l'intensité des émissions de carbone produites par leur système énergétique et économique pour contribuer aux efforts planétaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ils doivent également faire des efforts sérieux pour renforcer leurs capacités nationales d'adaptation aux changements climatiques. Ces mesures d'adaptation comprennent par exemple la mise en valeur de cultures capables de s'adapter au climat, le renforcement de la capacité de charge de l'écosystème pour protéger les sociétés des bouleversements naturels. La communauté internationale doit également accroître son assistance financière et technique aux pays qui agissent pour atteindre les OMD et pour faire face aux changements climatiques. Cela permettrait en particulier aux pays les moins avancés de renforcer leurs capacités nationales d'adaptation et d'atteindre l'objectif 8 concernant un partenariat mondial pour le développement.

F. Inverser la déforestation : un moyen peu coûteux d'agir sur les changements climatiques

45. Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'évolution future du climat étant donné qu'aujourd'hui près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde sont dus à la déforestation laquelle est également responsable de l'affaiblissement de la capacité de la planète d'absorber le carbone. Il est donc impératif d'inverser cette tendance si l'on veut progresser dans l'atténuation des effets des changements climatiques; c'est également une stratégie relativement peu coûteuse étant donné les coûts d'opportunité peu élevés des différentes utilisations possibles des sols, en particulier lorsqu'il s'agit de sols dégradés. Ce renversement de tendance dans la région n'est pas seulement important pour atténuer les effets des changements climatiques sur la planète mais également pour soutenir les

économies nationales. Les écosystèmes forestiers fournissent des services vitaux – atténuation des crues, régulation de l'approvisionnement en eau et de la qualité de cette dernière et approvisionnement en bois. Toutefois, la capacité des forêts à assurer ces services diminue en raison des pressions environnementales croissantes et de la disparition progressive de ces écosystèmes, en particulier dans le cas des forêts naturelles. Parallèlement, tandis que les économies et les populations de la région croissent, la demande de services de l'écosystème forestier à l'échelle nationale croît également

46. Pour tirer parti des avantages que la gestion durable des forêts comporte pour l'environnement mondial et local, il faut que les pays développés fournissent un soutien technique et financier grâce au mécanisme de la Convention, en particulier le projet MDP et les marchés internationaux de produits et services forestiers. Toutefois, les pays en développement ne tirent guère d'avantages du projet forestier du MDP. Les obstacles à l'action climatique consistant à inverser la tendance au déboisement sont notamment les suivants : frais de transaction élevés entraînés par la mise au point de projets MDP d'utilisation des sols, de changement d'utilisation des sols et de foresterie; l'absence de soutien des pouvoirs publics et de mécanismes permettant l'élaboration de projets MDP dans le secteur forestier (à l'exception de quelques pays); l'exclusion actuelle de la déforestation évitée comme base des investissements des pays visés à l'annexe I dans les réductions des émissions de carbone au titre du MDP; le fait que la plupart des forêts de la région appartiennent au domaine public et aux communautés locales et sont gérés par eux. Il en résulte que seul 1 % de l'engagement actuel en faveur de la réduction des émissions de carbone est atteint grâce au projet MDP d'utilisation des sols, de changement d'utilisation des sols et de foresterie.

47. Deux événements importants sont à suivre dans le domaine des marchés internationaux de carbone car ils concernent l'action climatique par inversion du processus de déforestation. Dans les deux cas il existe des possibilités d'intensifier les courants d'investissements vers les pays en développement sur la base d'une gestion volontariste des forêts, en particulier des forêts naturelles. Il s'agit d'abord d'un mouvement croissant en faveur de l'inclusion de la déforestation évitée dans les marchés réglementés de carbone, c'est-à-dire, régis par la réglementation MDP²⁵. Il s'agit ensuite de la croissance des marchés de carbone volontaires, activité qui ne tombe pas sous le coup de la réglementation MDP ou d'autres régimes de commerce des émissions, telles que le marché du carbone de l'Union européenne. Selon un rapport sur les marchés volontaires de carbone, certaines des premières transactions de carbone sur les marchés volontaires ont compensé la protection des forêts existantes²⁶. La communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité d'agir contre la déforestation, notamment en contribuant à faciliter les investissements dans le piégeage du carbone

²⁵ La conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à sa treizième session, qui doit se tenir à Bali en décembre 2007, examinera des questions techniques comme base pour progresser vers un rapprochement des positions politiques divergentes sur la question de savoir si les projets de déforestation évitée devraient pouvoir bénéficier d'un financement par le MDP, et si oui, comment. En cas d'approbation, l'augmentation du volume des réductions d'émissions de carbone résultant de la déforestation évitée nécessitera que l'on intervienne pour maintenir la stabilité des prix de la réduction des émissions de carbone.

²⁶ Katherine Hamilton et autres, op. cit.

dans les pays en développement. Dans le cadre de sa Global Initiative on Forests and Climate, le Gouvernement australien prévoit d'investir 200 millions de dollars australiens pour faire face aux changements climatiques et protéger les forêts du monde en intervenant pour réduire la déforestation, renforcer la planification de nouvelles forêts et promouvoir des pratiques durables de gestion forestière. Les activités proposées comprennent la création d'un système mondial de surveillance du carbone (Global Carbon Monitoring System)²⁷. L'Alliance forestière mondiale du Fonds mondial pour la nature (Banque mondiale) va aider les pays en développement à établir des estimations crédibles des stocks nationaux de carbone forestier, à identifier les sources d'émissions forestières et à établir des incitations pour conserver les forêts et investir dans la gestion forestière durable. Ces deux initiatives ont pour but de soutenir une action pratique en faveur de la déforestation évitée tandis que les discussions se poursuivent dans le cadre de la Convention.

48. En outre, les gouvernements doivent avoir une stratégie et une politique claires afin de tirer parti des services environnementaux des forêts tout en essayant d'atteindre les objectifs internationaux relatifs au piégeage du carbone. Pour une telle stratégie, les pays devront mettre en place au niveau national des mécanismes financiers et une politique fiscale afin de répondre à la demande internationale concernant les services de piégeage du carbone et d'effectuer des versements aux gouvernements et communautés locaux ainsi qu'à d'autres acteurs qui prennent des mesures pour renforcer la viabilité de la gestion forestière. Les discussions en cours concernant les politiques relatives aux services environnementaux dans des pays comme l'Indonésie, le Népal, les Philippines et le Viet Nam pourraient contribuer à l'élaboration d'une telle stratégie et à la mise en place de tels mécanismes.

G. Renforcer l'action en faveur de l'adaptation

49. Il apparaît que si la planète ne peut échapper aux conséquences réelles des changements climatiques, il lui est encore possible de déterminer l'ampleur de leur impact. Cela dit, il devient impératif de renforcer les capacités d'adaptation à l'évolution des conditions écologiques et socio-économiques induite par les changements climatiques. L'adaptation est encore plus cruciale pour les pays pauvres relativement plus vulnérables aux effets de ce phénomène en raison notamment de leur situation géographique qui les expose aux sécheresses et aux inondations. Les petites îles du Pacifique, en particulier, sont sensibles aux effets des changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes extrêmes. Leurs capacités d'adaptation sont également plus faibles que celles des pays développés car elles ne disposent que de ressources financières, humaines et technologiques limitées et que leur niveau de pauvreté est élevé. Elles dépendent également, pour leur subsistance, de secteurs très sensibles aux variations climatiques, tels que l'agriculture et la pêche²⁸. Les moyens d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques sont

²⁷ G. Picker, "Global Initiative on forests and climate", exposé du Département australien de l'environnement et des ressources en eau, au dix-septième séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques, Bangkok, 31 juillet-3 août 2007.

²⁸ Hannah et Huq, op. cit.

divers : ils peuvent être purement technologiques (construction d'ouvrages de protection contre la mer par exemple), comportementaux (modification des choix alimentaires ou récréatifs), porter sur la gestion (modification des méthodes de culture) et sur la politique (réglementation relative à la planification). Ces méthodes sont particulièrement importantes dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, de la gestion des zones côtières, de la gestion des catastrophes et de la santé.

50. Toute politique efficace en matière de climat suppose un panachage de mesures d'atténuation et d'adaptation. Un rapport du GIEC²⁹ a mis en évidence quatre types de relations réciproques entre atténuation et adaptation : des actions d'atténuation ayant des conséquences pour l'adaptation; des actions d'adaptation ayant des conséquences pour l'atténuation; des décisions incluant des compromis et des synergies entre atténuation et adaptation; des processus ayant des conséquences à la fois pour l'atténuation et l'adaptation. Jusqu'à présent il n'y a eu qu'une adaptation limitée aux changements climatiques. Une capacité d'adaptation développée ne se traduit pas nécessairement par des actions de réduction de la vulnérabilité. Il existe des limites et des obstacles sérieux à l'adaptation, notamment l'incapacité des systèmes naturels à s'adapter aux rythmes et à l'ampleur des changements climatiques ainsi qu'aux contraintes technologiques, financières, cognitives, psychologiques, sociales et culturelles. On constate également une très grande ignorance de ce qu'est l'adaptation.

51. Ainsi, comme le souligne le rapport du GIEC, les recherches et les études doivent se poursuivre, notamment dans les domaines suivants : suivi des progrès en matière d'adaptation et évaluation de ses effets directs et secondaires; synergies et compromis entre les diverses mesures d'adaptation ainsi qu'entre l'adaptation et les autres priorités de développement; effets de l'intervention humaine dans la gestion du processus d'adaptation dans les systèmes naturels; coûts et avantages économiques et sociaux de l'adaptation, en particulier coûts et avantages autres que ceux du marché; et conséquences de l'adaptation pour la croissance économique et l'emploi³⁰.

Encadré. Financement des mesures d'adaptation

Il existe plusieurs fonds pour soutenir l'adaptation dans les pays en développement aux termes de la Convention-cadre de l'ONU et du Protocole de Kyoto. Les fonds ci-après disposent aujourd'hui de plus de 310 millions de dollars des États-Unis.

1. **Le Fonds des pays les moins avancés**, opérationnel depuis juillet 2001, a été établi pour financer un programme de travail destiné à aider les pays les moins avancés Parties, entre autres, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, a été également chargé d'assurer le fonctionnement du Fonds.

²⁹ GIEC, *Changements climatiques 2007...*, p. 747.

³⁰ Ibid. p. 770-771.

2. **Le Fonds spécial pour les changements climatiques**, opérationnel depuis octobre 2005, a été créé pour financer des projets ayant un rapport avec l'adaptation; les transferts de technologie et le renforcement des capacités; l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets; et la diversification économique. Le Fonds devrait compléter les autres mécanismes de financement destinés à l'application de la Convention. Le FEM, entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, a été également chargé d'assurer le fonctionnement du Fonds.

3. **Le Fonds d'adaptation** a été créé pour financer des projets et des programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement qui sont Parties au Protocole de Kyoto. Le Fonds doit être financé au titre d'une part des recettes représentant 2 % des réductions certifiées des émissions correspondant à une activité de projet MDP, et au titre d'autres sources. Le Fonds n'est pas encore actif et ne devrait pas générer un montant significatif de ressources avant au moins 2010.

4 **Le Fonds pour la priorité stratégique sur l'adaptation**, doté d'un montant initial de 50 millions de dollars des États-Unis au titre du Fonds d'affectation spécial du FEM, est devenu opérationnel en juillet 2004. Son objectif est de faire en sorte que les préoccupations relatives aux changements climatiques sont prises en compte dans la gestion des écosystèmes dans le cadre des projets du FEM réalisés dans les zones cibles. Il pilotera des projets de démonstration en rapport avec la gestion des écosystèmes pour montrer comment la planification et l'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques peuvent être pratiquement intégrées à la planification des politiques et du développement durable au niveau national. Le FEM effectuera une évaluation avant d'y verser des fonds supplémentaires.

Un certain nombre d'organismes de financements bilatéraux dans certains pays, notamment l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont affecté des ressources pour des activités d'adaptation, en particulier des projets de recherche et certains projets pilotes. Jusqu'à présent, les donateurs bilatéraux ont versé environ 110 millions de dollars des États-Unis pour plus de 50 projets d'adaptation dans 29 pays.

Source: <http://thegef.org>; <http://unfccc.int.2860.php>; International Institute for Environment and Development, 2007.

H. Promouvoir la participation des acteurs non étatiques

52. Les acteurs étatiques, à savoir les gouvernements, sont les Parties contractantes responsables de la formulation et de la mise en œuvre des mesures de politique générale concernant le respect des objectifs et des normes convenus sur le plan mondial. Toutefois, la question des changements climatiques fait que tous les acteurs, y compris les acteurs étatiques, sous-étatiques et non étatiques, se retrouvent impliqués en tant que parties contractantes de fait. Les acteurs sous-étatiques comme les administrations municipales et les acteurs non étatiques, comme les organisations non gouvernementales et les entreprises, pourraient jouer un rôle clé en introduisant des approches

novatrices de l'atténuation des changements climatiques indépendamment des engagements juridiquement contraignants pris par les gouvernements nationaux concernant les réductions d'émissions. Le Gouvernement de l'État de Californie prévoit de réduire ses émissions de carbone au niveau de 1990 d'ici à 2020 et de 80 % au-dessous du niveau de 1990 d'ici à 2050 tandis que les États-Unis ne sont pas parties au Protocole de Kyoto. La ville de Séoul prévoit de réduire ses émissions de carbone à 25 % au-dessous du niveau de 1990 d'ici à 2020, bien que la république de Corée n'ait pas d'objectif juridiquement contraignant. En 2005, 40 grandes villes du monde ont constitué le C40 Cities-Climate Leadership Group (groupe des 40 villes chefs de file pour le climat) afin d'unir leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Étant donné que les villes consomment 75 % de l'énergie mondiale et produisent 80 % des émissions de gaz à effet de serre, elles ont un rôle fondamental à jouer pour faire face aux changements climatiques. Toutefois, toute action dans ce domaine nécessite une initiative au niveau politique. Ainsi, l'engagement des grandes villes à agir pour faire face aux changements climatiques est indispensable. L'accumulation des données d'expériences concrètes résultant d'actions unilatérales et conjointes par le biais de réseaux mondiaux pourrait être une source essentielle de savoir concret dont pourraient s'inspirer les gouvernements pour poursuivre cette action. Il est donc nécessaire que les gouvernements encouragent l'élargissement des actions volontaires et des réseaux d'acteurs sous-étatiques et non étatiques.

I. Promouvoir un régime efficace des changements climatiques après 2012

53. On reconnaît généralement que le futur régime climatique devrait se fonder sur celui actuellement en place lequel contient les principes relatifs aux responsabilités communes mais différenciées. Il devrait comporter des mécanismes renforcés d'application, les pays visés à l'annexe I s'engageant en faveur de réductions d'émissions plus fortes et d'objectifs plus crédibles que dans le présent régime. On reconnaît également que le succès de ce futur régime dépendra des politiques et mesures adoptées dans la région.

54. La participation active des pays membres au processus d'élaboration d'un régime efficace des changements climatiques après 2012 sera la garantie que leurs préoccupations, comme par exemple le développement durable, la sécurité énergétique, l'élimination de la pauvreté, occupe une place plus prééminente dans le futur régime que dans le régime actuel.

55. Le renforcement du MDP par la volonté clairement manifestée de le maintenir au-delà de 2012 est essentiel pour établir avec succès un régime des changements climatiques pour l'après-2012. Le présent MDP, instrument économique pour un choix de participation des pays non visés à l'annexe I, peut être amélioré pour créer un cycle vertueux par lequel les pays non visés à l'annexe I peuvent recueillir davantage de revenus en lançant un plus grand nombre de projets de réduction des émissions tout en contribuant à des réductions d'émissions plus fortes au niveau mondial sans redouter qu'un objectif contraignant impose un fardeau à leur économie.

56. À titre de solution, le secrétariat a proposé un système de crédits pour la réduction des émissions de carbone qui serait l'un des mécanismes de marché applicable au régime des changements climatiques pour l'après-2012. Il va dans le sens de la promotion d'un MDP unilatéral et maintient la stabilité des prix des réductions d'émissions de carbone, ce qui est nécessaire pour le maintien de la viabilité commerciale des projets MDP lancés par les pays en développement. Pendant ce temps, le système de crédits pourrait également fonctionner comme un instrument économique permettant d'obtenir des réductions nettes d'émissions dans le monde sans même imposer d'objectif contraignant aux pays en développement. Il constituerait un puissant mécanisme pour inciter les pays non visés à l'annexe I à entreprendre volontairement des projets de réduction des émissions dans leur propre intérêt et en fonction de leurs propres besoins et priorités. Au cours de la deuxième partie de la troisième session du Comité de la gestion de la mondialisation, tenue à Bangkok en octobre 2006, les pays membres ont noté que cette proposition pourrait être un mécanisme novateur pour un futur régime des changements climatiques³¹.

57. Le secrétariat a présenté cette idée à différentes reprises et attiré l'attention de la communauté internationale dessus. Il est en train d'effectuer de nouvelles études et essaie d'obtenir le soutien et la collaboration continus des Etats membres et des organisations internationales, y compris ceux du secrétariat de la Convention.

IV. QUESTION SOUMISES À L'EXAMEN DU COMITÉ

58. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'impact et des conséquences du changement climatique en Asie et dans le Pacifique et également :

a) fournir au secrétariat des indications sur le renforcement de son rôle dans l'élaboration d'une stratégie régionale permettant de relier les actions entreprises au niveau de la région au processus mondial dans le cadre de la Convention et faire part de ses commentaires au secrétariat sur les approches suggérées;

b) conseiller le secrétariat pour faciliter et promouvoir les approches générales des pays membres visant à intégrer les changements climatiques à leur planification et à leur stratégie nationales de développement durable, en particulier dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement, et mettre en commun les meilleures pratiques parmi les pays membres;

c) suggérer que le secrétariat entreprenne de nouvelles études sur les aspects régionaux des changements climatiques et les stratégies adoptées pour y faire face au moyen de mécanismes de marché novateurs visant à atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'élaboration d'un futur régime des changements climatiques;

³¹ Voir E/ESCAP/63/11, par. 58.

d) conseiller le secrétariat en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'adaptation et la coopération régionale en la matière, et notamment d'aider les pays membres à formuler et exécuter des projets d'adaptation dans le cadre du Fonds d'adaptation.

- - - - -